

## 1. Identification

**Identificateur de produit** ERTECH™ 2110

**Autres moyens d'identification** Aucun(e)(s).

**Utilisation recommandée** Non disponible.

**Restrictions d'emploi recommandées** Aucun connu.

### Informations relatives au fabricant/importateur/vendeur/distributeur

**Nom de la société** ErgonArmor, a division of Ergon Asphalt & Emulsions, Inc.

**Adresse**  
2829 Lakeland Drive  
Jackson, MS 39232  
États-Unis

**After hours telephone number** 1-800-222-7122

**Normal work hours telephone number** 1-877-982-7667

**Site web** www.ergonarmor.com

**E-mail** sds@ergon.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** CHEMTREC: Amérique du Nord 1-800-424-9300 International 1-800-527-3887

**24-hour telephone number**

**Informations sur les heures ouvrées** 8:00 A .m. à 5:00 P .m.

## 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé** Sensibilisation, peau Catégorie 1

**Dangers pour l'environnement** Non classé.

**Dangers définis par l'OSHA** Non classé.

### Éléments d'étiquetage

**Symbole de danger** Aucun(e)(s).

**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).

**Mention de danger** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Énoncés de précaution

**Prévention** Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**Intervention** Se laver les mains après l'usage.

**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.

**Élimination** Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)** Aucun connu.

**Informations supplémentaires** Sans objet.

## 3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

### Mélanges

| Nom chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | en %  |
|--------------|-------------------------|------------|-------|
| QUARTZ       |                         | 14808-60-7 | 0 - 5 |

| Nom chimique  | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | en %    |
|---|-------------------------|------------|---------|
| 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol |                         | 4719-04-4  | < 1     |
| ASPHALT   |                         | 8052-42-4  | 20 - 30 |
| Autres composants sous les niveaux déclarables            |                         |            | 70.907  |

## 4. Premiers secours

|  |   |
|--|---|
| <b>Inhalation</b>  | Si la respiration est difficile, sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.                                  |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.   |
| <b>Contact avec les yeux</b>   | Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| <b>Ingestion</b>   | Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.  |
| <b>Principaux symptômes/effets, aigus et différés</b>                                  | Irritation de la peau. L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Éruption cutanée.   |
| <b>Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Appliquer un traitement symptomatique.  |
| <b>Informations générales</b>  | Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.   |

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

|   |   |
|---|---|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).   |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b>   | Eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.   |
| <b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>                                | En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.   |
| <b>Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers</b> | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les vêtements de protection classiques des pompiers offrent une protection limitée uniquement. |
| <b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>                        | TOUJOURS rester à distance des réservoirs envahis par les flammes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.   |
| <b>Méthodes particulières d'intervention</b>                                      | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  |
| <b>Risques généraux d'incendie</b>  | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.  |

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Conserver à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
|--|---|

## Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients. Ventilate area and avoid breathing vapors or mist. For large spills, dike far ahead of liquid spill for later disposal. Do not release into sewers or waterways.

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

## Précautions pour la protection de l'environnement

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute exposition prolongée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Des traces de sulfure d'hydrogène, un gaz hautement toxique, peuvent être présentes dans ce produit. Tenir le visage éloigné des ouvertures des cuves et des véhicules-citernes. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement classiques. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

Les constituants suivants sont les seuls constituants du produit à présenter une limite d'exposition recommandée telle que PEL, TLV, etc. À notre connaissance, les autres constituants n'ont pas de valeurs limites d'exposition connues.

#### États-Unis . OSHA Table Z-1 Permissible Exposure Limits (PEL) for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)

| Composants              | Type | Valeur     | Forme                 |
|-------------------------|------|------------|-----------------------|
| QUARTZ (CAS 14808-60-7) | PEL  | 0.05 mg/m3 | Poussière respirable. |

#### États-Unis . OSHA Table Z-3 Permissible Exposure Limits (PEL) for Mineral Dusts (29 CFR 1910.1000)

| Composants              | Type | Valeur    | Forme       |
|-------------------------|------|-----------|-------------|
| QUARTZ (CAS 14808-60-7) | VME  | 0.1 mg/m3 | Alvéolaire. |
|                         |      | 2.4 mppcf | Alvéolaire. |

#### États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

| Composants              | Type | Valeur      | Forme                |
|-------------------------|------|-------------|----------------------|
| ASPHALT (CAS 8052-42-4) | VME  | 0.5 mg/m3   | Fumée inhalables.    |
| QUARTZ (CAS 14808-60-7) | VME  | 0.025 mg/m3 | Fraction alvéolaire. |

#### États-Unis . NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards Recommended Exposure Limits (REL)

| Composants              | Type    | Valeur     | Forme                 |
|-------------------------|---------|------------|-----------------------|
| ASPHALT (CAS 8052-42-4) | Plafond | 5 mg/m3    | Fumée.                |
| QUARTZ (CAS 14808-60-7) | VME     | 0.05 mg/m3 | Poussière respirable. |

#### NIOSH. Immediately Dangerous to Life or Health (IDLH) Values, tel que modifié

| Composants              | Type | Valeur   |
|-------------------------|------|----------|
| QUARTZ (CAS 14808-60-7) | IDLH | 50 mg/m3 |

## Valeurs limites biologiques

### ACGIH Biologiset altistumisindeksit (BEI)

| Composants              | Valeur   | Déterminant                             | Spécimen | Temps échantill. |
|-------------------------|----------|---|----------|------------------|
| ASPHALT (CAS 8052-42-4) | 2.5 µg/L | 1-Hydroxypyrrène, avec hydrolyse (1-HP) | Urine    | *                |

\* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Le port de lunettes de protection chimique et d'un masque facial est conseillé.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette.

##### Autre

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs. Bottes, tablier, gants en caoutchouc ou en plastique.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

### Considérations générales d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contamin

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Aspect   | Viscous liquid            |
| État physique  | Liquide.                  |
| Forme  | Liquide.                  |
| Couleur  | Brun                      |
| Odeur  | légère odeur de pétrole   |
| Seuil olfactif   | Non disponible.           |
| pH   | > 5 - < 7                 |
| Point de fusion/point de congélation   | 0 °C (32 °F)              |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                            | 100 °C (212 °F)           |
| Point d'éclair   | >100.0 °C (>212.0 °F)     |
| Taux d'évaporation   | Non disponible.           |
| Inflammabilité (solide, gaz)   | Sans objet.               |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> |                           |
| Limite d'explosivité inférieure (%)  | Non disponible.           |
| Limite d'explosivité – supérieure (%)  | Non disponible.           |
| Pression de vapeur   | 60 mm Hg à 100°F, approx. |
| Densité de vapeur  | Non disponible.           |
| Densité relative   | Non disponible.           |
| Solubilité(s)  |                           |
| Solubilité (dans l'eau)  | faiblement                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau  | Non disponible.           |
| Température d'auto-inflammabilité  | Non disponible.           |

|                                      |                           |
|--------------------------------------|---------------------------|
| <b>Température de décomposition</b>  | Non disponible.           |
| <b>Viscosité</b>                     | Non disponible.           |
| <b>Température pour la viscosité</b> | 25 °C (77 °F)             |
| <b>Autres informations</b>           |                           |
| <b>Propriétés explosives</b>         | Non explosif.             |
| <b>Propriétés comburantes</b>        | Non comburant.            |
| <b>COV</b>                           | 0.2 livres/gallon maximum |

## 10. Stabilité et réactivité

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>                           | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.  |
| <b>Stabilité chimique</b>                   | Stable aux températures normales.  |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.  |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des substances incompatibles. Do not overheat product.   |
| <b>Matières incompatibles</b>               | Agents oxydants forts.   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre du dioxyde de soufre, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible. Sulfure d'hydrogène. |

## 11. Propriétés toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

|   |  |
|---|--|
| <b>Inhalation</b>   | L'inhalation prolongée peut être nocive.                               |
| <b>Contact avec la peau</b>   | Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.              |
| <b>Contact avec les yeux</b>  | Peut être irritant pour les yeux.                                      |
| <b>Ingestion</b>  | Faible danger présumé en cas d'ingestion.                              |
| <b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b> | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |

### Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Donnée inconnue.

| Produit                 | Espèce        | Résultats d'essais        |
|-------------------------|---------------|---------------------------|
| ERTECH™ 2110            |               |                           |
| <b>Aiguë</b>            |               |                           |
| <b>Cutané</b>           |               |                           |
| DL50                    | Rat           | 90375 mg/kg               |
| <b>Orale</b>            |               |                           |
| DL50                    | Rat           | 116214 mg/kg              |
| <b>Composants</b>       | <b>Espèce</b> | <b>Résultats d'essais</b> |
| ASPHALT (CAS 8052-42-4) |               |                           |
| <b>Aiguë</b>            |               |                           |
| <b>Cutané</b>           |               |                           |
| DL50                    | Lapin         | > 2000 mg/kg              |
| <b>Orale</b>            |               |                           |
| DL50                    | Rat           | > 5000 mg/kg              |

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** N'est pas un sensibilisant respiratoire.

|  |  |
|--|--|
| <b>Sensibilisation cutanée</b>   | Peut provoquer une réaction allergique cutanée chez les personnes prédisposées.  |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>  | Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.               |
| <b>Cancérogénicité</b>   | This product contains crystalline silica. Silica is a known carcinogen; however in this encapsulated form the normal routes of exposure are unavailable. |
| <b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>  |  |
| ASPHALT (CAS 8052-42-4)  | 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.   |
| QUARTZ (CAS 14808-60-7)  | 1 Cancérogène pour l'homme.  |
| <b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)</b>   |  |
| QUARTZ (CAS 14808-60-7)  | Cancer   |
| <b>États-Unis. Rapport du Programme de toxicologie nationale (National Toxicology Program, NTP) sur les substances cancérogènes.</b> |  |
| ASPHALT (CAS 8052-42-4)  | Cancérogène pour l'homme.  |
| QUARTZ (CAS 14808-60-7)  | Cancérogène pour l'homme.  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>  | Non classé.  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>   | Non classé.  |
| <b>Danger par aspiration</b>   | Ne constitue pas un danger par aspiration.   |
| <b>Effets chroniques</b>   | Non supposé dangereux selon les critères de l'OSHA. L'inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. |
| <b>Autres informations</b>   | Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.  |

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.

| Produit          | Espèce |         | Résultats d'essais                |
|------------------|--------|---------|-----------------------------------|
| ERTECH™ 2110     |        |         |                                   |
| <b>Aquatique</b> |        |         |                                   |
| Crustacé         | CE50   | Daphnie | 46082.9492 mg/l, 48 heures        |
| <i>Aiguë</i>     |        |         |                                   |
| Crustacé         | CE50   | Daphnie | 68493.1484 mg/l, 48 heures évalué |
| Poisson          | CL50   | Poisson | 37.0345 mg/l, 96 heures évalué    |

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Persistance et dégradabilité</b> | Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Aucune information disponible.   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Aucune information disponible.   |
| <b>Autres effets néfastes</b>       | Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant. |

## 13. Considérations relatives à l'élimination

|  |  |
|--|--|
| <b>Instructions relatives à l'élimination</b>            | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.   |
| <b>Réglementations locales relatives à l'élimination</b> | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.  |
| <b>Code des déchets dangereux</b>                        | Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.   |
| <b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>        | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. |

## Emballage contaminé

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.

## 14. Informations relatives au transport

### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**Transport en vrac** Non établi.  
**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations fédérales des États-Unis d'Amérique** Ce produit est une « substance chimique dangereuse » conformément à la norme américaine OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques (TSCA)** Un ou plusieurs composants du mélange ne sont pas répertoriés dans l'inventaire TSCA 8(b) ou sont désignés comme « inactifs ».

### TSCA Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Sous-partie D)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

N'est pas listé.

### SARA 304 Signalement urgent de rejet/déversement

Non réglementé.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Cancer  
effets sur les poumons  
effets sur le système immunitaire  
effets sur les reins

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

#### SARA 302 Substance extrêmement dangereuse

N'est pas listé.

**Produit chimique dangereux SARA 311/312** Oui

**Catégories de danger définies** Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### SARA 313 (établissement de rapport TRI)

Non réglementé.

### Autres réglementations fédérales

#### Loi sur l'assainissement de l'air (Clean Air Act, CAA), Section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (PAD)

ASPHALT (CAS 8052-42-4)

#### Loi américaine sur la propreté de l'air (Clean Air Act), rubrique 112(r), Prévention d'un dégagement accidentel (40 CFR 68.130)

Non réglementé.

**Loi des États-Unis sur la sécurité de l'eau potable (Safe Drinking Water Act, SDWA)** Non réglementé.

### Règlementations des états américains

#### États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Règlementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

QUARTZ (CAS 14808-60-7)

## Proposition Californie 65



**ATTENTION** ATTENTION : Ce produit contient une substance chimique connue de l'État de Californie comme provoquant le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### Proposition californienne 65 – Substances cancérigènes et reprotoxiques : Date répertoriée/substance cancérigène

QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Inscrit : Octobre 1, 1988

#### Inventaires Internationaux

| Pays ou région           | Nom de l'inventaire   | Sur inventaire (oui/non)* |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)          | Oui                       |
| Canada                   | Liste des substances domestiques (LSD)  | Oui                       |
| Canada                   | Liste des substances non domestiques (LSND)                                   | Non                       |
| Chine                    | Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)                         | Oui                       |
| Europe                   | EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)            | Oui                       |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                  | Non                       |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)            | Oui                       |
| Korée                    | Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)         | Oui                       |
| Nouvelle Zélande         | Nouvelle-Zélande - Inventaire   | Oui                       |
| Philippines              | Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS) | Oui                       |
| Taiwan                   | Taiwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)                            | Oui                       |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)                                | Oui                       |

\*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

## 16. Autres informations, y compris date de préparation ou de dernière révision

**Date de publication** le 17-Octobre-2023

**N° version** 01

**Autres informations** HMIS® est une marque déposée et une marque de service de la NPCA.

**Classement des dangers selon la NFPA**  
Santé: 1  
Inflammabilité : 1  
Instabilité : 0

**Références**  
ACGIH  
Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique  
EPA : base de données AQUIRE  
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
Rapport sur les substances cancérigènes du Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)  
NLM : Base de données des substances dangereuses  
États-Unis. Monographie IARC sur l'exposition professionnelle aux agents chimiques

**Clause de non-responsabilité** Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



**Informations de révision**

Identification du produit et de l'entreprise : noms commerciaux de substitution

Composition/Renseignements sur les ingrédients : Options de divulgation

Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples

Propriétés toxicologiques : Données toxicologiques

Informations relatives au transport : Valeurs règlement. dangers transport

Données réglementaires : États-Unis

Données réglementaires relatives au danger : Inventaires internationaux

GHS: Classification